

## **LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ : CONTENU, INTERPRÉTATION, MODIFICATIONS ET MISE À JOUR**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Syndics de copropriété, gestionnaires et assistants.
- Prérequis de connaissances : Avoir des notions en gestion de copropriétés
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

### **OBJECTIFS**

- **Maitriser le contenu du règlement de copropriété**
- Savoir lire et interpréter les clauses du règlement de copropriété
- Connaître les conditions de la mise à jour
- Sécuriser ses pratiques

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection de documents ou graphiques,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

### **CONTENU DE LA FORMATION (Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)**

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h**

#### **Accueil (15 min)**

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux et attentes

#### **Définition, effets et objets du règlement de copropriété (45 mn)**

#### **Les annexes du règlement de copropriété (45 mn)**

- État descriptif de division
- Conventions particulières
- Règlement intérieur complémentaire

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2025*

### **Contenu du règlement de copropriété (1h)**

- Parties communes et parties privatives
- Destinations et conditions de jouissance
- Administration des parties communes et répartitions de charges

### **Évolutions du règlement de copropriété (30 min)**

- Mise à jour obligatoire du règlement de copropriété loi 3DS
- Conditions d'un modificatif du règlement de copropriété
- Les apports de la loi du 19 novembre 2024
- Clauses illicites

### **Conclusion de la formation (15 min)**

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30**

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION**

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.